

Critère 2.2 – Les enjeux de la formation conduite

LES ENJEUX DE LA FORMATION CONDUITE

Conduire est une activité complexe qui nécessite aussi bien un apprentissage théorique que pratique.

La voiture, outil de liberté, indispensable pour trouver un emploi, ou se déplacer en zone rurale par exemple peu desservie par les transports en commun, est devenue l'élément incontournable d'une société toujours en mouvement. La formation de conduite concerne toutes les catégories d'âges ; elle peut être accompagnée dès l'âge de quinze ans, permis et supervisée dès dix-huit ans, de perfectionnement pour les personnes qui possèdent leur permis depuis longtemps et désirent une remise à niveau. Tant d'usagers différents sur la route nécessite des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être, on parle de conduite citoyenne.

La conduite accompagnée ou supervisée permet d'acquérir une expérience plus accrue des situations de la route, de prendre confiance en soi et d'être plus serein au passage de l'examen du permis de conduire. Pour les parents c'est également un atout majeur ; qu'il soit financier, en effet beaucoup d'assurances proposent des prix plus bas, si la formation est passée dans le cadre d'une conduite accompagnée, ou rassurant du fait d'avoir passé une année en moyenne avec leurs enfants apprentis conducteurs. Une formation solide, basée sur des compétences du programme REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) vous sera inculquée lors de votre apprentissage, votre formateur saura vous guider dans l'acquisition de ces compétences, en travaillant avec vous et à votre rythme. Chaque personne étant différente, selon son âge, ses capacités d'adaptation et de son entourage.

Le programme de formation REMC, ci-après, est le guide de l'apprenant, durant la formation et doit le rester ensuite, il n'est pas simplement composé de savoir-faire mais aussi de savoirs- être, il permet de former les élèves au respect des autres catégories d'usagers de la route, et de limiter ainsi les accidents, trop souvent fatals. L'expérience viendra développer les acquis, et faire de vous des conducteurs responsables.

Lors de votre parcours de formation théorique, vous serez suivis et évalués à chaque test que vous effectuerez, permettant ainsi à votre formateur de suivre votre progression et de vous proposer des cours adaptés à vos besoins qu'ils soient individuels ou collectif. Une grille de progression déterminera si le niveau au passage de l'examen de code est acquis. (Ci-joint). Cinq thèmes portant sur l'alcool, la vitesse, la fatigue et la vigilance, l'écoconduite et la conduite de nuit devront obligatoirement être suivie (feuille de présence signée).

Durant votre apprentissage pratique, des bilans de compétences seront mis en place pour chaque objectif ainsi que pour chaque étape à savoir quatre que comprends votre formation. Lorsque ces compétences seront validées, il vous sera demandé de réussir trois permis blancs afin d'être présenté au permis de conduire.

Epreuve théorique (examen du code)

Vous devez être âgé de dix-sept ans pour un permis B ou supervisé et 15 ans pour une conduite accompagnée. Une convocation vous sera remise par votre auto-école qui se chargera de votre inscription, une taxe à l'état de trente euros vous sera alors demandée.

Vous devrez vous présenter à l'examen muni de votre carte d'identité en cours de validité, en bonne état, et de votre convocation vingt minutes avant l'examen. Si l'élève le demande, l'auto-école peut le déposer au centre d'examen. Vous répondrez à quarante questions, cinq erreurs seront admises. Vous serez évalués sur une tablettes individuelle munie d'oreillettes.

Le résultat de cet examen parviendra à votre centre de formation dans un délai de deux heures maximums. L'auto-école se chargera de vous contacter pour vous faire part de vos résultats. L'examen de code restant valable cinq ans, à la date de l'obtention.

Epreuve pratique (examen du permis de conduire)

Pour être présenter au permis de conduire, vous devez être âgé de dix-huit ans ou dis sept ans et demi dans le cadre d'une conduite accompagnée. Après la validation de vos quatre bilans de compétences, et la réussite de trois permis blancs, une convocation vous sera remise par votre formateur en vue d'une présentation au permis de conduire. Vous devrez être muni d'une pièce d'identité en cours de validité, en bonne état, et de votre livret d'apprentissage. Votre formateur pourra vous accompagner au centre d'examen à votre demande.

Cette épreuve dure trente-deux minutes, elle est composée d'une partie en agglomération et hors agglomération. Vous devrez être respectueux du code de la route, avoir une allure adaptée. Votre conduite sera respectueuse de l'environnement et des autres usagers. Vous devrez également faire preuve de courtoisie. Durant cette épreuve un parcours en autonomie d'une durée de six minutes vous sera demandé. Deux manœuvres seront imposées, un arrêt de précision lié à la signalisation par exemple un stop ou à un repère imposé et, une manœuvre dont une partie s'effectue en marche arrière. Une fiche de vérification déterminée en fonction des deux derniers chiffres de votre totaliseur kilométrique, formée de trois séries de questions portant sur l'intérieur ou l'extérieur du véhicule, une question de sécurité routière et une question de secourisme. Votre analyse et adaptation aux situations rencontrées seront, elles aussi évaluées.

Le permis de conduire est une évaluation faite par un expert, selon une grille d'évaluation notée sur trente et un points. Vous êtes admissible au permis de conduire si vous totalisez vingt points minimums sans commettre d'erreur éliminatoire. Les résultats de cette épreuve sont envoyés sur le site de la sécurité routière quarante-huit heures jours ouvrable après votre examen. Vous pourrez consulter votre résultat avec votre numéro de demande de permis sur le site de ce dernier, on vous demandera de signer la charte du conducteur avant. Le permis provisoire ainsi obtenu reste valable quatre mois à la date d'obtention du permis.

Permis probatoire dix-huit ans :

- 6 (six) points à l'obtention
- 8 (huit) points au bout d'un an
- 10 (dix) points au bout de deux ans
- 12 (douze)points au bout de trois ans

Permis probatoire dix-sept ans et demi (conduite accompagnée) :

- 6 (six) points à dix-huit ans
- 9 (neuf) points au bout d'un an après la majorité
- 12 (douze) points au bout de deux ans après la majorité